

Informations générales



Public visé : Direction, chefs de service, managers, membres du CSE.

Pré-requis : aucun.

Objectifs : acquérir une définition commune de la notion de risques psychosociaux, pour en comprendre les enjeux, les causes et les conséquences et ainsi mieux les prévenir.

Réfléchir à une démarche de prévention et aux outils de sa mise en œuvre.

Durée : 2 jours

Délais d'accès à la formation : 1 à 3 mois.

Méthodes, moyens & évaluation



Méthodes pédagogiques

- Exposé théorique,
- Echanges interactifs,
- Quizz,
- Exercices pratiques,
- Etudes de cas et partage d'expériences,
- Mises en situation.

Moyens pédagogiques

- Utilisation de diaporamas, de vidéos et de supports de travail.
- Animation d'échanges entre les stagiaires.

Evaluation et suivi pédagogique

- Quizz d'évaluation « entrée et sortie de formation ».
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : bilan à chaud par tour de table et questionnaire de satisfaction écrit.
- Evaluation à 6 mois à froid de l'efficacité de la formation : questionnaire écrit.

Programme - session 2 journées



Quizz d'évaluation « entrée formation ».

Jour 1

Séquence 1 : la notion de risques psychosociaux

1. Définition des risques psychosociaux.
2. Les six facteurs de risque.
3. Les conséquences des risques psychosociaux sur la santé, le travail et sa qualité, les relations professionnelles.
4. Quizz vidéo : repérer les facteurs de risque d'une situation de travail.

Séquence 2 : la prévention des risques psychosociaux

1. Les obligations légales
2. Au-delà des obligations légales, quels sont les enjeux ?
3. Les acteurs de la prévention.
4. Les risques professionnels et les risques psychosociaux : définition et distinction.
5. Les différents niveaux de prévention.
6. Les étapes d'une démarche de prévention.

Fin du jour 1 – bilan et recensement des attentes quant au jour 2. Préparation de la deuxième journée : repérer des contraintes et des ressources dans sa situation de travail.

Jour 2

Rappel des points clés de la première journée et quizz.

Séquence 3 : mettre en place une démarche de prévention

1. Présentation d'un cas concret : de l'évaluation au plan d'action.
2. L'importance de l'état des lieux : présentation des travaux des stagiaires.
3. Présentation d'outils d'évaluation du vécu au travail : questionnaires, entretiens, observation.
4. Réaliser et suivre un plan d'action.

Séquence 4 : prévenir les risques psychosociaux au quotidien

1. Neuf leviers pour agir/prévenir.
2. Quelques outils : La communication non-violente, la gestion de conflit, le photolangage et la gestion du stress.

Apports théoriques de la formation : références réglementaires et illustrations.

Apports pratiques de la formation : comprendre la thématique, savoir la mettre en pratique.

Tour de table de fin de sessions.

Quizz d'évaluation « sortie de formation ».

Questionnaire de satisfaction.

Durées et programmes indicatifs, des adaptations pourront être réalisées selon le nombre et le profil des stagiaires.

Modalités

Processus mis en place pour prévenir et gérer les abandons

Afin de favoriser l'engagement du stagiaire, avant chaque formation, une convocation et un questionnaire permettant d'identifier les attentes des stagiaires seront transmis par l'entreprise.

Type de formation

Intra / présentiel.

Nombre de stagiaires

Entre 8 et 12 personnes.

Sanction et validation de la formation

En application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Financement

Par les OPCO dans le cadre de la formation professionnelle continue ou financement direct par l'entreprise.

Nos Tarifs

Le tarif de la formation prévention des risques psychosociaux sur une session 2 journées est de 2800€ HT.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

L'entreprise met à disposition un lieu et des équipements adaptés aux besoins spécifiques de stagiaires.

Dans le cas contraire, le référent handicap est mobilisé pour organiser les compensations ou adaptations. N'hésitez pas à nous contacter.

Notre équipe pédagogique

Nos Consultants sont des psychologues du travail.

- Valérie LORIC
Directrice
- Hélène CHANET
Consultante psychologue du travail

Nos points forts

- Le cabinet est adhérent à la charte RPS du CROCT.

CROCT  **Bretagne**
COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Les consultants Psychologues ont une expertise de l'accompagnement des entreprises en termes d'évaluation RPS depuis 2012.

Nous contacter

 02 97 47 67 94

 contact@360rh.fr

 du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

 Plus d'informations sur notre site internet :
www.360rh.fr